

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT LIBÉRÉ SOUS CAUTION EN ATTENDANT SON PROCÈS

Le défenseur bahreïnite des droits humains Hussain Jawad a été libéré sous caution le 9 janvier dernier, mais il risque encore d'être jugé pour des infractions seulement liées à l'exercice de son droit à la liberté d'expression.

Le 9 janvier 2014, soit 46 jours après son arrestation, **Hussain Jawad**, président de l'Organisation européenne-bahreïnite pour les droits humains, a été relâché de la prison de Dry Dock en échange d'une caution de 100 dinars bahreïnites (environ 200 euros). Cet homme est notamment inculpé d'« incitation à la haine envers le régime ». Il risque maintenant d'être jugé mais aucune date n'a encore été fixée.

Hussain Jawad a été arrêté le 24 novembre dernier en raison d'un discours qu'il a prononcé le 13 novembre lors d'un rassemblement à Manama, la capitale du pays. Le 25 novembre, il a été déféré au parquet, qui a ordonné sa détention pour 15 jours en vue d'un complément d'enquête et son transfert vers la prison de Dry Dock, à Manama. Lors de son intervention, cet homme a appelé le peuple bahreïnite à revendiquer ses droits, pacifiquement et sans crainte, et durement critiqué les autorités. Amnesty International a visionné une vidéo de ce discours et estime qu'il ne comprenait aucune incitation à la violence. Le 8 décembre dernier, Hussain Jawad a été emmené au poste de police d'Al Noaim, dans le nord-ouest de Manama, pour y être interrogé en l'absence de son avocat, qu'il n'a pas été autorisé à contacter. Il s'est ensuite vu informer qu'il serait poursuivi pour de nouvelles infractions, dont « outrage au roi » et « critique d'une institution nationale ». Ces accusations sont liées à un autre discours que cet homme a prononcé le 13 novembre dernier, à l'occasion d'un sit-in qui a eu lieu lors de la fête chiite de l'Achoura. Son avocat n'a reçu aucun document relatif à ces nouvelles charges, en raison desquelles le parquet a prolongé la détention de Hussain Jawad de 30 jours le 10 décembre dernier, sans l'avoir interrogé à ce sujet.

Pendant sa détention, Hussain Jawad a recueilli des informations sur au moins 800 de ses codétenus et les raisons de leur incarcération. Il a remercié Amnesty International pour son soutien : « À chaque fois que ma femme m'a rendu visite et m'a parlé de ce que faisait Amnesty pour moi, cela m'a remonté le moral. »

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'abandonner toutes les charges retenues contre Hussain Jawad car celui-ci n'a fait qu'exercer en toute légitimité son droit à la liberté d'expression ;
- appelez-les à respecter et protéger le droit à la liberté d'expression et de réunion, et à veiller à ce que tous les militants et organisations qui défendent les droits humains puissent mener leur travail à bien sans entrave et sans craindre des actes d'intimidation ou de harcèlement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 FÉVRIER 2014 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555, Rifa'a Palace
al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1766 4587 (merci de vous montrer persévérant-e)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P. O. Box 13, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques

Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

**Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 318/13. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/058/2013/en>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MILITANT LIBÉRÉ SOUS CAUTION EN ATTENDANT SON PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hussain Jawad est le fils de Mohammad Hassan Jawad, qui purge une peine de 15 ans d'emprisonnement à la prison de Jaww après avoir été condamné en même temps que 12 autres militants de l'opposition. Il a été appréhendé le 24 novembre 2013 au poste de police d'Al Wusta, dans le sud de Manama, où il s'était rendu pour porter plainte pour diffamation contre un quotidien bahreïnite et une ONG entretenant des liens étroits avec les autorités. Ceux-ci ont publié les photos et les noms de 18 défenseurs des droits humains et militants politiques bahreïnites, les accusant d'être les auteurs d'« atteintes aux droits humains » et d'« actes terroristes », entre autres, dans le pays et réclamant des sanctions à leur encontre. Ils auraient agi en réaction à la campagne *End Impunity in Bahrain* (Mettez fin à l'impunité à Bahreïn) menée par le Centre bahreïnite des droits humains du 1^{er} au 23 novembre 2013. À cette occasion, cet organisme a publié les noms de plusieurs personnes qu'il jugeait responsables ou impliquées dans les atteintes aux droits humains qui perdurent dans le pays, sous le bandeau « Recherchés au nom de la justice à Bahreïn ».

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn, établie par décret royal du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains ayant un lien avec les manifestations de 2011 et de les signaler. Lors de la publication du rapport de cette Commission, en novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, le rapport demandait aux autorités d'amener les responsables présumés de violations des droits humains – notamment des actes de torture et le recours à une force excessive – à rendre des comptes, et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture.

Néanmoins, deux ans plus tard, le gouvernement n'a appliqué aucune de ces recommandations. Les prisonniers d'opinion, dont plusieurs ont été arrêtés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion continue d'être réprimé, et d'autres personnes ont été placées en détention simplement pour avoir exprimé leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours effectifs à la population et de faire respecter l'état de droit.

La création de la Commission et le rapport de cet organe étaient considérés comme une initiative sans précédent, mais le gouvernement a anéanti tout espoir de réformes significatives en refusant de mettre en œuvre des recommandations essentielles en matière d'obligation de rendre des comptes, notamment en omettant de lancer des investigations indépendantes et efficaces menées en toute transparence sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements et de recours excessif à la force, et de poursuivre en justice toutes les personnes ayant donné l'ordre de commettre des atteintes aux droits humains. Pour plus d'informations, voir *Bahrain: Reform shelved, repression unleashed* (MDE 11/062/2012), novembre 2012, <http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/062/2012/en>.

Le 28 juillet 2013, le parlement bahreïnite s'est réuni en session extraordinaire et a ensuite soumis 22 recommandations au Cheikh Hamad Bin Issa Al Khalifa, le roi de Bahreïn, conseillant le durcissement des sanctions prévues par la Loi antiterroriste de 2006. Quelques jours plus tard, le roi a émis plusieurs décrets restreignant davantage la liberté d'expression, notamment en interdisant pour une durée indéterminée toute manifestation, tout sit-in et tout rassemblement public à Manama, et en accordant aux forces de sécurité de nouveaux pouvoirs très étendus.

Le 9 septembre 2013, 47 États ont signé une déclaration commune devant le Comité des droits de l'Homme (Nations unies), dans laquelle ils exprimaient leurs inquiétudes quant aux atteintes aux droits humains qui perdurent à Bahreïn.

Nom : Hussain Jawad
Homme

Action complémentaire sur l'AU 318/13, MDE 11/004/2014, 13 janvier 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

